

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 novembre 2024 à 18h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Christiane **CISTEL**, Marina
CHARALAMBIDIS, Boris **LAMOTTE**, Patrick **FUX**, Thierry **MONGET**, Pascal **BERNIER**.

La séance est ouverte à 18h30.

**Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Décision Modificative Budgétaire n°2

Le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire n°2 du budget général de la
Commune, laquelle se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement : + 17 270.99 euros

- Chapitre 011 – Article 60612 : +2000€
- Chapitre 011 – Article 613 : +600€
- Chapitre 011 – Article 61521 : +12520.99€
- Chapitre 011 – Article 627 : +50€
- Chapitre 65 – Article 65311 : +800€
- Chapitre 66 – Article 6618 : +1100€

Recettes de fonctionnement : + 17 270.99 euros

- Chapitre 70 – Article 7022 : +12421€
- Chapitre 73 – Article 73223 : +2663.99€
- Chapitre 74 – Article 741121 : +758€
- Chapitre 77 – Article 773 : +765€
- Chapitre 78 – Article 781 : +663€

Dépenses d'investissement

- Chapitre 13 – Article 1322 : +467€
- Chapitre 20 – Article 202 : -467€

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative budgétaire numéro 2 ci-dessus présentée.*

Renouvellement du bail de chasse du lot numéro 1 de la forêt communale

Fabrice LANIER et Boris LAMOTTE, concernés par la délibération présentée, quittent la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

Le contrat de bail du lot de chasse n°1 arrive à son terme le 31 mars 2025.

Le Maire propose un nouveau projet de bail au Conseil Municipal, d'une durée de 9 ans, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2034, pour un loyer annuel fixe d'un montant de 3000 euros (revalorisé de +250€/an par rapport au bail actuel).

Il est précisé que l'entretien des lignes reste à la charge du locataire et que ce dernier devra justifier chaque année, plans à l'appui, des travaux d'entretien de lignes qui auront été effectués. Le bail sera signé avec Monsieur Boris LAMOTTE en qualité d'adjudicataire et Monsieur Fabrice LANIER en qualité de cautionnaire.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet de bail relatif au lot de chasse numéro 1 en forêt communale, aux conditions présentées et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Renouvellement du bail de chasse du lot numéro 3 de la forêt communale

Fabrice LANIER, concerné par la délibération présentée, quitte la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

Le contrat de bail du lot de chasse n°3 arrive à son terme le 31 mars 2025.

Le Maire propose un nouveau projet de bail au Conseil Municipal, d'une durée de 9 ans, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2034, pour un loyer annuel fixe d'un montant de 6665.63 euros.

Il est précisé que l'entretien des lignes reste à la charge du locataire et que ce dernier devra justifier chaque année, plans à l'appui, des travaux d'entretien de lignes qui auront été effectués. Le bail sera signé avec Monsieur Philippe REGAL en qualité de Président du Club de chasse des deux Juments.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet de bail relatif au lot de chasse numéro 3 en forêt communale, aux conditions présentées et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Détermination du prix de l'eau à compter de l'exercice 2025

Le prix de l'eau, dont la distribution est assurée en régie par la Commune de Moley, est fixé comme suit à compter de l'exercice 2025 :

- Prix du mètre cube d'eau : 0.60 centimes/m3
- Partie fixe (forfait) : 35 euros

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les tarifs de l'eau ci-dessus présentés à compter de l'exercice 2025.*

Point sur les travaux à venir

- Local d'archives et de stockage : les travaux, qui sont subventionnés à hauteur de 80%, vont débuter à compter de mars/avril 2025. Ils seront réalisés par Adrien Lieutet, auto-entrepreneur. Les devis se décomposent comme suit : 1500€ pour l'électricité et la ventilation et 11723.94 euros pour l'isolation, le plafond coupe-feu, le placo et les peintures.
- Remise en peinture des huisseries de la salle des fêtes : le Conseil Municipal étudie trois devis et décide de retenir le devis de la SARL Ruiz pour un montant de 2820€ TTC. Les portes fenêtres de la salle des fêtes feront l'objet d'un grattage, d'un ponçage, et de trois couches de peinture sur leurs faces intérieures et extérieures.

Questions et informations diverses

1. Le Maire informe le Conseil Municipal avoir été notifié de l'octroi d'une subvention de 9480€ au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, sur un montant global de 23 834€ hors taxes.
2. Le panneau de basket est en cours d'installation sur la Place du Monument.
3. La COVATI a commandé la fabrication d'un panneau d'information destiné au verger conservatoire de Moley, lequel sera installé lors de la journée bénévole du printemps 2025.
4. Denis JUNG fait un point d'information quant à l'exercice du CEA Valduc qui se déroulera en 2025.
5. Boris LAMOTTE indique que les plans destinés à planter une haie vive de 50 mètres le long du chemin de Combe Aulogne ont été réceptionnés. Les plantations auront lieu le samedi 30 novembre par des bénévoles du village. Pour rappel, les plants et les équipements de protection et de communication sont financés par la Fédération Départementale des Chasseurs.

6. L'association de chasse qui loue la parcelle communale accueillant la cabane de chasse de la sablière procédera à ses frais à des plantations destinées à occulter la vue de ce bâtiment depuis le village, en raison du dépérissement de certains résineux.
7. Patrick FUX a récemment procédé à des réparations sur les tables de la salle des fêtes.
8. Marina CHARALAMBIDIS évoque les contacts qui ont été pris avec Raymond Coiral en prévision des commémorations du 8 mai 2025.
9. Des travaux vont être réalisés sur le système d'extraction (sortie extérieure de la hotte) du commerce Les Vieux Fourneaux, afin de monter la sortie d'extraction en toiture du bâtiment. Les travaux seront réalisés par la Maison Hotellière, pour un montant de 2088€ TTC hors échafaudage ou nacelle.
10. Un point d'information est fait sur l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du village qui aura lieu le samedi 7 décembre 2024 après-midi.
11. Les Vœux du Maire seront organisés le samedi 11 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

